



La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE PREFECTORAL n° 2017-04/SP-DREUX/RG

**portant abrogation de la nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la
Sous-préfecture de Dreux à compter du 31 décembre 2017**

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU les arrêtés des 14 août 1990, 13 décembre 1993, 4 janvier 2010 et 15 avril 2016 portant institution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Dreux ;

VU les arrêtés des 14 août 1990, 13 décembre 1993, 17 août 2005, 8 août 2008, 25 février 2009, 31 mars 1998, 15 octobre 1998, 7 décembre 2000, 22 mars 2016 et 25 août 2016 portant nomination d'un régisseur à la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;

VU l'avis conforme du 21 décembre 2017 émis par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, comptable assignataire ;

Sur proposition de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les arrêtés des 14 août 1990, 13 décembre 1993, 17 août 2005, 8 août 2008 et 25 février 2009 portant nomination de Madame Chantal HECTOR en qualité de régisseur et des préposées de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Dreux sont abrogés.

Article 2

L'arrêté du 31 mars 1998 portant nomination de Madame Christine NOILLEAU en qualité de régisseur, de Mesdames Chantal HECTOR, Josèphe POIRIER et Christèle LACROIX en qualité de préposées de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Dreux est abrogé.

Article 3

Les arrêtés des 15 octobre 1998 et 7 décembre 2000 portant nomination de Madame Sylvie TROMBINI en qualité de régisseur, de Mesdames Christine NOILLEAU, Mme Chantal HECTOR et Mme Guylaine JACQUINOT en qualité de préposées de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Dreux sont abrogés.

Article 4

Les arrêtés du 22 mars 2016 et du 25 août 2016 portant nomination de Madame Joëlle GIROUARD (anciennement VERNET) en qualité de régisseur titulaire, de Madame Sylvie TROMBINI en qualité de régisseur suppléant et de Mesdames Pierrette FAVREAU et Christine NOILLEAU en qualité de mandataires de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Dreux sont abrogés.

Article 5

Madame la Préfète d'Eure-et-Loir, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chartres, le 29 DEC. 2017

La Préfète,

Sophie BROCAS

